



Tourcoing

APPEL A PROJET CONCERT EUROPE 2 VILLAGE DES COMMERÇANTS

**VENDREDI 7 JUIN 2024
DE 18H A MINUIT**

Date limite du dépôt des candidatures le 10 mai 2024

Service Commerce, Entreprise et Emploi

dae@ville-tourcoing.fr

03 59 69 70 80

Voici pour la 3^{ème} année consécutive le grand concert évènement organisé par Europe 2 qui revient sur Tourcoing ! Dans l'attente que les têtes d'affiche soient dévoilées, l'organisation de l'évènement a déjà démarré.

Maintenant nous recherchons les têtes d'affiches du village des commerçants, qui aura pour mission de restaurer une foule en délire de plus de 30 000 personnes dans une ambiance musicale de folie !!

Si vous êtes gérant de bar, brasseur, restaurateur, traiteur, gérant d'un food truck ou tout autre métier de bouche, ce message s'adresse à vous !

1) OBJET DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projet a pour but d'identifier 20 commerçants pour l'organisation du village des commerçants le soir du concert Europe 2, proposant une offre de restauration et/ou de vente de boissons.

2°) LIEU ET HORAIRES D'IMPLANTATIONS

Le village des commerçants sera installé sur la Grande Place, en « U » intérieur et sera ouvert au public de 16h à minuit, heure de fin de l'évènement.



(schéma emplacement du village)

3°) MATÉRIEL MIS A DISPOSITION

Hormis pour les food trucks, une tonnelle (3 X 3 mètres) pourra être mise à disposition gratuitement de chaque commerçant. Elle est équipée d'un néon et d'un boîtier électrique d'une puissance maximale de 3000 watts (merci de vous reporter au formulaire d'inscription en fin du dossier).

Par ailleurs, 2 tables et 2 chaises vous seront prêtées.

L'ensemble de ce matériel devra être restitué en bon état et propre au terme de la manifestation.



Il vous est demandé de vérifier, en amont de l'événement, le bon fonctionnement de l'ensemble des appareils électriques que vous souhaitez installer, ainsi que leur puissance.

4°) OBLIGATIONS ET DROITS DE PLACE

D'une manière générale, le commerçant occupant devra se conformer très rigoureusement aux lois, aux règlements et aux usages en vigueur dans le cadre de son activité ainsi qu'aux règles de la convention signée ultérieurement entre la Ville de Tourcoing et lui-même. Il devra obtenir toute autorisation nécessaire au déroulement de cet événement.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, les commerçants retenus devront respecter les prescriptions techniques suivantes :

- Le respect des conditions d'exploitation de l'activité (réglementation, date d'installation et de démontage, horaires...);
- Le respect des règles d'hygiène alimentaire, d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
- Le respect des obligations en matière de sécurité ;
- Le respect des obligations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Le respect des règles en matière de limitation des nuisances sonores et olfactives (étant précisé que les occupants ne devront pas diffuser leur propre musique) ;
- Pourvoir à l'entretien des aménagements et de l'espace.

Chaque commerçant retenu devra honorer un droit de place, à posteriori, à réception de la facture au nom de l'occupant selon les tarifs en vigueur votés par délibération du Conseil Municipal.

Tonnelle : 4,60 € TTC le mètre linéaire, soit 13.80 euros TTC la tonnelle.

Véhicules alimentaires, Food trucks, camions magasins :

- jusqu'à 10m² d'occupation 15,30 euros
- plus de 10m² d'occupation 20,60 euros

5°) CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

Le dossier de candidature devra être envoyé au plus tard le 10 mai 2024 soit par envoi postal soit par mail dae@ville-tourcoing.fr. Dans le cas d'un envoi postal, le cachet de la poste fera foi.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés (se reporter aux documents énumérés au sein du dossier de candidature).

Chaque candidature sera analysée et notée selon les critères suivants (sur 20 points) :

- Qualité de l'offre proposée : 10 points
Seront notamment analysées l'expérience de la structure en matière de petite restauration, la qualité des produits proposés ainsi que leur pertinence par rapport à l'événement.
- Pertinence des tarifs proposés : 10 points
Ce critère sera analysé sur la base de la tarification des produits proposés à la vente remis par le candidat.



Seront ainsi notés comme suit les critères :

10 points : Très satisfaisant ;

7 points : Satisfaisant ;

5 Points : Peu satisfaisant ;

2 Points : Non satisfaisant.

Le dépôt de candidature ne fait pas office de garantie d'inscription à l'évènement.
La Ville étudiera chacune des candidatures et répondra à chacun des candidats.
En cas de validation de l'inscription, le service commerce vous confirmera ensuite le numéro d'emplacement qui vous sera attribué.

Pour toute demande d'information complémentaire, le service commerce se tient à votre disposition au 03 59 69 70 80.



Dossier de candidature

*Village des commerçants – Concert Europe 2
Place de la Résistance à Tourcoing
Le Vendredi 7 juin 2024 à partir de 18h à Minuit*

Les candidatures sont à adresser soit :

<u>En format papier</u>	<u>Par mail</u>
Service Commerce, Entreprise et Emploi Hôtel de Ville, 2 ^{ème} étage 10 Place Victor HASSEBROUCQ 59200 TOURCOING	dae@ville-tourcoing.fr

Merci de joindre impérativement à votre dossier les documents suivants :

- Un extrait d'immatriculation au registre des commerces / justificatif de statut daté de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions...
- Une photocopie de ma pièce d'identité
- Une carte de commerçant ambulant, carte grise et assurance du véhicule (pour les food trucks)
- carte des plats et tarifs proposés

IDENTIFICATION DU CANDIDAT / CONTACT :

Madame Monsieur Société (cocher la case correspondante)

Nom et prénom de l'exposant :

Nom de la société / SIRET :

Adresse : Code Postal :

Ville :

Téléphone : Courriel :

Site internet et réseaux sociaux :

